

ANNEXE 3

Processus d'évaluation de l'implantation d'un programme d'études menant à un DEC

Adopté à la commission des études le 22 mai 2020

L'évaluation de l'implantation des programmes d'études consiste à produire des résultats utiles et utilisables dans une perspective d'amélioration de la formation et de développement des programmes. Elle se réalise au terme d'au moins deux cycles de mise en œuvre d'un programme actualisé ou nouvellement élaboré. Les programmes d'études devraient être évalués minimalement tous les 10 ans ou à la suite d'une demande d'un comité de programme ou de la direction des études.

1. Les étapes du processus

Le processus d'évaluation de l'implantation d'un programme comprend les étapes suivantes :

1.1 La planification

La planification consiste à élaborer et adopter un devis d'évaluation conforme à la *Politique institutionnelle de gestion des programmes*. Ce devis¹ et son échéancier sont soumis pour acceptation par le comité d'évaluation aux membres du comité de programme, à la direction des études et à la commission des études. Ce document servira à encadrer la réalisation de l'évaluation.

Cette étape a un impact déterminant sur l'ampleur du travail qui sera à réaliser. Il importe de considérer que le temps prévu pour compléter l'ensemble des travaux d'évaluation est d'une année scolaire. Des choix doivent donc être faits pour respecter les ressources allouées pour réaliser cette opération.

L'élaboration du devis d'évaluation devra figurer au plan d'action du comité de programme de l'année précédant l'évaluation du programme pour s'assurer que les opérations d'évaluation débutent dès le mois de septembre de l'année de l'évaluation.

1.2 La réalisation des opérations

La réalisation des opérations comprend des opérations telles que l'adaptation ou l'élaboration d'instruments de cueillette de données, la cueillette de données et le traitement de ces dernières. Le comité d'évaluation procède ensuite à une première analyse et à une interprétation des données et à la formulation de constats, en tenant compte des interprétations fournies par les personnes consultées. Le comité de programme est consulté et informé régulièrement de l'avancement des travaux.

1.3 Le rapport préliminaire

Un rapport² préliminaire qui découle des diverses discussions sur les résultats de l'évaluation est soumis à l'ensemble des intervenants et intervenantes du comité de programme afin de valider les résultats, d'enrichir les interprétations et de formuler un jugement global d'appréciation du programme assorti de recommandations. Un plan d'action réaliste, associé à un échéancier de réalisation, est du même coup construit.

¹ Utilisation du gabarit de devis

² Utilisation du gabarit de rapport d'évaluation

1.4 Le rapport final

Une version finale du rapport d'évaluation³ est ensuite soumise au comité de programme, au comité de la régie de la direction des études pour recommandation et à la commission des études pour adoption.

1.5 Le suivi de l'évaluation

Le suivi de l'évaluation se traduit par la mise en œuvre du plan d'action; cette étape est sous la responsabilité de la direction de l'enseignement et des programmes du secteur concerné et du comité de programme. Cette mise en œuvre est assurée par le comité de programme. Les actions émanant des recommandations doivent être intégrées dans son plan de travail.

2. Les critères d'évaluation

Afin d'être en mesure de tracer un portrait adéquat du programme d'études, et de porter un jugement éclairé sur celui-ci, diverses dimensions font l'objet de l'évaluation. Ces dimensions sont associées aux quatre critères⁴ suivants :

La cohérence du programme

La cohérence des programmes d'études réfère à l'adéquation entre les objectifs d'un programme d'études et les moyens mis en œuvre pour atteindre les finalités du programme. Les programmes d'études donnent accès à une variété de disciplines et leur mise en œuvre favorise l'interdisciplinarité et l'harmonisation des composantes de la formation spécifique et de la formation générale. Chaque cours des formations spécifique et générale s'inscrit dans un cheminement menant l'étudiante et l'étudiant vers les finalités de son programme d'études (ou profil de sortie).

Des programmes cohérents proposent une séquence d'activités d'apprentissage qui facilitent l'intégration des savoirs et l'acquisition des compétences.

Des méthodes pédagogiques et des stratégies d'apprentissage et d'enseignement pertinentes soutiennent la cohérence des programmes d'études. Elles sont adaptées aux objectifs des programmes d'études ainsi qu'à chacun des cours et favorisent le développement des compétences disciplinaires et des compétences transversales du projet éducatif.

Des mesures appropriées d'évaluation des apprentissages, élaborées dans la concertation la plus large possible, visent l'équité, la validité et la cohésion des pratiques d'évaluation et contribuent à la cohérence des programmes d'études. L'évaluation formative favorise le développement des compétences disciplinaires et transversales dans une perspective de formation de l'individu. Les compétences transversales jugées essentielles, par le comité de programme, à la poursuite des études universitaires ou à l'exercice de la profession, et toutes les compétences disciplinaires, sont évaluées de façon sommative.

La pertinence du programme

La pertinence d'un programme d'études réfère aux liens entre les besoins à satisfaire, c'est-à-dire les attentes et les besoins de la société, des universités, du marché du travail, et des étudiants et étudiantes, et les objectifs du programme.

³ Utilisation du gabarit de rapport d'évaluation

⁴ Ce sont les quatre critères définis dans la PIGP

Les programmes d'études offrent une formation rigoureuse et novatrice, basée sur des savoirs disciplinaires éprouvés. Cette formation est axée sur l'acquisition des connaissances et sur le développement des habiletés et attitudes nécessaires à l'intégration des compétences disciplinaires et transversales. Des programmes d'études pertinents préparent adéquatement les étudiantes et les étudiants à des études universitaires ou au monde du travail et permettent leur engagement dans une démarche de formation fondamentale visant le développement personnel et professionnel.

L'efficacité du programme

La mise en œuvre efficace d'un programme d'études réfère à l'atteinte des objectifs du programme. Les programmes d'études visent le développement de personnes qui, sur le plan humain, citoyen et professionnel, seront capables de se situer par rapport aux grandes questions humaines, à la culture, aux enjeux contemporains et technologiques ainsi qu'à la maîtrise de la langue française et à l'acquisition d'autres langues comme outils de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde. Un programme efficace assure également que les compétences acquises par les diplômés et les diplômées satisfont aux exigences du marché du travail ou au besoin de formation des universités. Un programme efficace contribue à la mise en œuvre de moyens qui favorisent la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation

Les enseignants et les enseignantes qui œuvrent au sein des programmes d'études disposent de compétences assez diversifiées pour développer des activités d'apprentissage et permettre l'atteinte des objectifs du programme.

Le personnel de soutien est en nombre suffisant et possède les compétences et la formation requises pour répondre aux besoins des programmes d'études. Les espaces, les équipements et les autres ressources physiques sont appropriés en matière de quantité, de qualité et d'accessibilité. Les ressources financières sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement des programmes d'études.

3. Les objets d'évaluation

Pour chacun des quatre critères d'évaluation, des objets d'évaluation sont retenus par le comité de programme. Ils sont choisis à la lumière de certaines caractéristiques spécifiques du programme. Si un objet d'évaluation n'est pas directement lié au nouveau programme, il importe de se questionner sur sa pertinence dans le but d'éviter une lourdeur excessive des questionnaires. La longueur des questionnaires ayant un impact direct sur la qualité des réponses, des choix doivent être faits pour obtenir des données significatives.

À titre d'exemple, les objets d'évaluation les plus couramment⁵ retenus sont :

- Niveau de compétence des finissants
- Adéquation avec le marché du travail
- Poursuite des études à l'université
- Attraction du programme
- Population étudiante
- Structure du programme
- Contenu du programme
- Cheminement scolaire

⁵ Cette liste n'est pas exhaustive et ne correspond pas aux objets à retenir par tous les programmes d'études.

- Méthodes pédagogiques
- Développement des compétences transversales
- Réussite, persévérance et diplomation
- Encadrement
- Évaluation des apprentissages
- Ressources humaines
- Ressources matérielles et financières
- Mécanismes de concertation

4. Les sources d'information

Les sources d'information suivantes pourront être exploitées :

- le SISEP (Système d'indicateurs pour le suivi des étudiants par programme) pour les indicateurs de cheminement scolaire et la relance des finissants;
- le PSEP (Profil scolaire des étudiants par programme);
- le BCI (Bureau de coopération interuniversitaire);
- les évaluations continues réalisées et le suivi annuel;
- le système de gestion pédagogique CLARA;
- la banque de données DÉFI (dépistage des étudiants faibles pour fins d'intervention);
- le site Web du MÉES (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur).

Les principales sources documentaires qui peuvent être consultées sont le document de programme, le plan d'encadrement, le modèle de référence en encadrement, le projet éducatif, le plan stratégique de développement, le plan de réussite, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), les plans de cours et les outils d'évaluation des apprentissages.

La méthode de collecte de l'information qui sera privilégiée auprès des différents groupes de personnes interpellées par l'évaluation sera l'entrevue ou le groupe de discussion. Au besoin, des questionnaires seront élaborés pour recueillir des informations spécifiques.

Parmi les groupes sondés, on retrouvera les étudiantes et étudiants, les diplômées et diplômés, les élèves du secondaire, les employeurs, le personnel enseignant du département principal et des disciplines contributives, le comité de programme, les techniciens en travaux pratiques, le magasinier, les appariteurs, le responsable de l'encadrement, l'aide pédagogique individuelle (API) ainsi que les conseillers d'orientation du secondaire et du Cégep, et toute autre personne pouvant émettre un avis sur un aspect du programme.

5. Les rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités des personnes, comités et instances impliqués dans l'évaluation d'un programme d'études sont définis dans la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* du Cégep de Sherbrooke.

Voici la liste de ces personnes :

- L'étudiante ou l'étudiant
- L'enseignant ou l'enseignante
- L'enseignant ou l'enseignante responsable de l'évaluation du programme

- Le coordonnateur ou la coordonnatrice du comité de programme
- Le personnel de soutien
- Le ou la responsable de l'encadrement
- Le conseiller ou la conseillère pédagogique (enseignement régulier)
- L'aide pédagogique individuel (enseignement régulier)
- La conseillère ou le conseiller d'orientation
- La direction des études
- La direction de l'enseignement et des programmes

Voici la liste de ces comités et instances :

- L'assemblée départementale
- Le comité de programme
- Le comité d'évaluation du programme d'études
- Le comité de régie de la direction des études
- La commission des études
- Le conseil d'administration

Processus d'évaluation de l'implantation d'un programme d'études

ÉTAPES DU PROCESSUS	LIGNES DIRECTRICES	RESPONSABLES
1- Planification	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des objets d'évaluation • Pour chacun des objets choisis, déterminer les sources d'information • Production d'un échéancier des travaux d'évaluation • Rédaction du devis d'évaluation incluant l'échéancier 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'évaluation • Comité de programme
	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandation et adoption du devis par les différentes instances 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de programme • Comité de régie de la direction des études (CRDÉ) • Commission des études
2- Réalisation des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation ou élaboration d'instruments de cueillette de données (questionnaires, canevas d'animation des focus groups, etc.) • Cueillette des données • Traitement des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de soutien à l'enseignement et à la recherche (SSER)
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et interprétation des données • Formulation de constats 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'évaluation • Comité de programme
3- Rapport ⁶ préliminaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du rapport préliminaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant et enseignante membres du comité d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des résultats • Enrichissement des interprétations • Formulation de recommandations • Élaboration d'un plan d'action et d'un échéancier 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'évaluation • Comité de programme
4- Rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du rapport aux différentes instances 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de programme • Comité de régie de la direction des études • Commission des études
5- Suivi de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de programme

⁶ Utilisation du gabarit de rapport d'évaluation